

MARYLINE PAGNOUX

vous répond



Q : Ma fille de 27 ans présente une déficience intellectuelle légère et refuse d'être reconnue comme travailleur handicapé. Elle vit seule. Quels conseils pouvez-vous me donner pour que je puisse l'aider ?

Je comprends tout à fait votre inquiétude car votre fille adulte qui refuse le statut de personne handicapée peut se mettre dans une situation très difficile sur le plan financier et social.

Je comprends ce que vous pouvez ressentir. En effet, lorsque des parents mettent au monde un enfant différent, ils se retrouvent seuls, vraiment seuls face à cette différence. Pourquoi ? Parce qu'ils ne sont pas toujours écoutés ni compris, et même par des médecins ou autres professionnels. Et Les parents ne savent pas toujours à quelle porte frapper ni où aller.

Lorsque nous mettons un enfant au monde, on n'imagine pas se battre pour le faire accepter dans une crèche ; on n'imagine pas se battre non plus pour l'intégrer dans l'école... ou dans une entreprise pour qu'il accède à un emploi.

Normalement, le rôle de parent consiste à le regarder grandir, à l'aider à trouver des repères et une autonomie suffisante pour vivre dans une société qui en apparence semble confortable et généreuse.

Or, dans votre cas, vous avez à vous battre pour bien plus de choses que d'habitude. Il s'avère que lorsque la personne que vous aimez présente une déficience, ses difficultés doivent être bien identifiées afin qu'elle soit orientée et aidée. Dans votre cas, votre fille que vous éduquez, (seule j'ai l'impression ?) est âgée de 27 ans à ce jour et vit du RMI dans un appartement toute seule. De plus, de part sa vulnérabilité, elle a peut-être de mauvaises fréquentations et peut-être entraînée à prendre de l'alcool, ou d'autres produits...

Le tout premier conseil est de la protéger juridiquement en faisant une demande de curatelle ou de tutelle afin qu'elle ne se fasse pas " dépouiller de ses biens ". Pour cela, il vous suffit de vous tourner vers une association qui s'occupe de personnes handicapées ou de faire la démarche vous-même auprès d'un juge des tutelles.

Le 2ème conseil est d'aider votre fille qui est dans le déni de sa déficience à reconnaître son handicap. Pour cela, des professionnels formés à la relation d'aide peuvent l'aider à cheminer. Si les psychologues lui font peur, vous pouvez l'accompagner dans des associations qui ont une mission d'action familiale et qui organisent des rencontres entre les jeunes et leurs familles pour échanger et partager sur les difficultés des uns et des autres, sur leurs parcours et sur les moyens de s'en sortir.

Le 3ème conseil est de tout faire pour qu'elle ne s'isole pas et de faire en sorte qu'elle côtoie des jeunes de son âge, des adultes en qui elle aura confiance, ainsi que vous, avec lesquels elle pourra sortir, avoir des loisirs et des échanges.

Je vous souhaite bon courage dans les résolutions que vous allez prendre. Je me dois de vous prévenir que le chemin de l'acceptation de la différence et de l'orientation vers un milieu protégé est toujours difficile. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de vous faire aider par des professionnels. Ils sauront vous accompagner et prendre le relais efficacement. A partir du moment où votre fille acceptera d'être entourée, des solutions existeront et cela vous soulagera beaucoup.